

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an. Pour six mois, 14 francs. Pour trois mois, 7 50 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 23 Juin 1866.

BULLETIN.

La pénurie de nouvelles importantes du théâtre de la guerre fait que l'on se préoccupe, peut-être plus que de raison, de l'attitude diplomatique des grandes puissances, restées jusqu'à présent simples spectatrices du drame militaire dont les répétitions se prolongent plus qu'on ne s'y attendait.

En présence des méfiances, au moins étranges de la Russie, après la déclaration si explicite de l'Empereur Napoléon, on se demande ce qu'elle compte faire, quel sera son dernier mot. Si elle entend rester neutre, pourquoi ces armements de tous côtés. Pourquoi ces pourparlers sans fin avec le cabinet de Vienne ? Les circonstances ne semblent pas justifier de telles précautions. On parle beaucoup d'une circulaire du prince Gortschakoff qui laisserait pressentir que malgré son intention de rester en dehors du conflit, la Russie ne laissera pas écraser l'Autriche si la fortune des armes lui est contraire.

D'un autre côté, quelques journaux pensent que la Russie veut profiter des complications qui divisent l'Europe pour terminer à sa guise et à son avantage la question d'Orient ; ils s'appuient sur le langage des feuilles russes qui ne dissimulent pas les desirs de leur gouvernement.

Ainsi, un ministre d'une ambition sans bornes, une nation révolutionnaire et incapable de se conduire, seront peut-être la cause de la destruction d'une des plus puissantes barrières opposées par l'Europe civilisée à l'invasion des hordes sauvages du Nord. Et qui donc oserait dire, en France, que la guerre en faveur de l'Italie puisse jamais être populaire ?

Dans la nuit du 21 au 22, un mouvement insurrectionnel a éclaté dans la garnison de Madrid, mais il a été réprimé. 600 rebelles ont été faits prisonniers.

Les provinces sont tranquilles. Le maréchal Narvaez a été légèrement blessé.

On attend impatientement des nouvelles du Mexique. Par voie de New-York et de Londres, il est arrivé des dépêches annonçant que le maréchal Bazaine se dispose à revenir prochainement en France. Malgré les assertions, pour le moins prématurées, de plusieurs journaux, nous pouvons affirmer que rien n'est changé dans les dispositions concernant le rappel successif des régiments faisant partie du corps expéditionnaire.

Les préoccupations publiques s'accroissent encore des embarras de la position du ministère anglais. On dit que lord Russell se retirant avec ses collègues, lord Derby s'excuserait de ne pouvoir accepter la tâche de composer un cabinet, mais proposerait à la reine son neveu, lord Stanley, autour duquel se rallieraient les conservateurs. Il paraît certain que Sa Majesté ne consentira pas à une dissolution du Parlement ; qu'elle essaiera de décider ses ministres à garder leurs portefeuilles et à retirer leur bill de réforme électorale. Cependant l'opinion générale dans le pays paraît favorable à une dissolution du Parlement.

J. REBOUX.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

ALLEMAGNE.

D'après les dernières nouvelles d'Allemagne, aucun fait important de guerre n'a eu lieu ces jours passés. L'armée hanovrienne était arrivée à Lisenach, dans le grand duché de Saxe, cherchant à ga-

gner la Bavière. Un corps prussien détaché du Royaume de Saxe a été envoyé pour lui barrer le passage. Ce corps devait se joindre aux troupes du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, commandées par leur prince. Les Prussiens paraissent se fortifier devant Dresde. La reine de Prusse, qui s'était rendue en Silésie auprès du prince royal à l'occasion de la mort du jeune prince Sigismond est de retour à Berlin.

Les mouvements du général Benedek sont tenus très secrets. On ne parle encore que de reconnaissances dans la haute Silésie. L'armée saxonne a établi son quartier-général à Toplitz, en Bohême, où se trouvent le roi et le prince royal de Saxe. Les services télégraphiques entre l'Autriche et la Prusse sont suspendus. Les lignes ont été coupées, et le transit entre les deux Etats n'est plus possible.

Le quartier-général de l'armée bavaroise a été porté à Bayreuth.

Eisenach, 19 juin. — Les troupes de la Hesse-Electorale sont concentrées à Fulda. — Le prince Guillaume de Hanau, issu du mariagemorganatique de l'Electeur, a été fait prisonnier par les Prussiens.

Frankfort, 21 juin, soir. — Le quartier-général du prince Alexandre de Hesse, qui est à Darmstadt, doit être transféré ici demain. L'armée du prince Alexandre de Hesse, qui comprend le 8^e corps fédéral et divers autres contingents allemands, s'élève au chiffre d'environ 60 mille hommes. — La Banque de Frankfort a réduit son escompte à 6 0/0.

La Bourse a monté sur le bruit d'un engagement qui aurait eu lieu à Oppeln, en Silésie, et dans lequel l'avantage serait resté aux Autrichiens.

Berlin, 21 juin, 8 h. du soir. — Les derniers avis du théâtre de la guerre ne faisant pas prévoir de sérieuses opérations comme imminentes, le départ du roi pour le quartier-général est ajourné.

Vienne, 22 juin. — Cette nuit, les Prussiens ont franchi en nombre inconnu la frontière autrichienne près d'Oderberg (Silésie).

Après les Manifestes des souverains à leurs peuples viennent les ordres du jour des généraux à leurs soldats. Le feld-maréchal Benedek, adresse, de son quartier-général d'Oltmütz, à l'armée autrichienne, une proclamation dont le mâle langage rappelle celui des capitaines de l'antiquité à leurs troupes à la veille d'une mêlée sanglante et décisive. Comme eux, Benedek exhorte le courage des siens en traitant avec dédain ceux en face desquels ils se trouvent. Ajoutons, et cela avec un sentiment de fierté nationale, que dans ses prescriptions sur la manière dont ses soldats auront à se comporter pendant l'action, nous retrouvons un emprunt fait à la tactique dont nos fantassins ont usé avec tant d'éclat pendant les dernières guerres.

« Le jour du combat, s'écrie le commandant en chef de l'armée autrichienne, l'infanterie mettra les casquettes de campagne et déposera tous les sacs pour pouvoir se jeter avec la plus grande facilité et la plus grande rapidité sur l'ennemi lourdement chargé. Chaque soldat aura sa bouteille de campagne, remplie d'un mélange d'eau et de vin, ainsi qu'une ration de viande et de pain facile à porter. Les officiers déposeront leurs larges écharpes et tous les insignes inutiles qui feraient connaître leur rang. Tout homme, sans différence de nom et de position, qui se distinguera sur le champ de bataille, aura de l'avancement immédiat. Tous les corps de musique prendront place derrière le front de bataille et joueront nos vieilles marches héroïques. (Le texte allemand ajoute : Pendant la danse). L'ennemi se vante depuis longtemps de sa fusillade rapide ; mais, soldats, je pense que cela lui servira peu ; nous ne lui en laisserons probablement pas le temps ; mais là, courons sur de suite à la baïonnette et à coups de crosse. »

LA SILÉSIE.

La Silésie s'étend obliquement du nord-ouest au sud-est, et confine par le nord aux provinces de Brandebourg et de Posen. A l'est, plusieurs cours d'eau, qui se jettent dans l'Oder et dans la Vistule, la séparent du royaume de Pologne. Elle touche

par le sud-est et le sud aux possessions autrichiennes, la Gallicie, la Silésie autrichienne, la Moravie, la Bohême. Cette frontière est de beaucoup la plus importante au point de vue militaire. De Gerslitz ou à peu près, jusqu'à Oderberg, se dressent, entre la Silésie et l'Autriche, les monts Sudètes, qui prennent successivement les noms d'Iserskamm, de Riesengebirge, etc., et qui, après s'être ouverts deux fois au sud pour donner passage à l'Oder, puis à la Vistule, se reliaient par le Jablunkagebirge aux monts Carpates. Sur tout ce trajet, ils opposent un obstacle à peu près insurmontable à l'invasion.

ITALIE.

On mande de Florence, 20 juin : « Le quadrilatère doit être tourné. Cialdini s'avanceraient entre Leguago et la mer. Un corps d'armée autrichien, qu'on évalue à 70,000 hommes est venu camper dans les plaines de Rovigo ; là, probablement, se donnera sous peu, une bataille. »

Brescia, 22 juin. — Une proclamation autrichienne établit l'état de siège dans toute la Vénétie, à Trieste et sur tout son territoire.

Une levée en masse est faite en Dalmatie.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* : « Les Autrichiens ont déclaré tout le royaume Lombard-Vénitien en état de siège, ainsi que Trieste et le pays qui en dépend. Ils se sont assurés, du côté de la Lombardie, de plusieurs passages importants. On annonce pourtant qu'hier matin, 21 juin, une attaque de corps francs italiens aurait déjà eu lieu contre le Tyrol. »

Le général Cialdini est à Ferrare, et le roi Victor-Emmanuel est arrivé à son quartier-général de Crémone. Les hostilités ne paraissent donc pas pouvoir être beaucoup retardées de ce côté. »

REVUE DES JOURNAUX

On lit dans le *Moniteur* :

« Certaines personnes cherchent à affecter le crédit public, tantôt en répandant des nouvelles controvées sur les événements de guerre, tantôt en faisant circuler de faux bruits annonçant l'imminente liquidation de sociétés industrielles et de crédit. Quelques journaux n'hésitent pas à accueillir et à propager ces allégations inexactes, sans prendre la peine de les vérifier. Le gouvernement a les yeux sur de pareils actes, et n'hésitera pas à ordonner des poursuites contre les auteurs de fausses nouvelles. »

Le *Constitutionnel* termine ainsi un article destiné à répondre aux journaux qui prétendent que la lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys laisse la porte ouverte à toutes les interprétations :

« Après avoir vainement tenté de prévenir la guerre, l'Empereur veut du moins, en préserver la France. Il ne voit, dans l'état actuel des choses, ni intérêt, ni devoir pour elle à y prendre part. Il ne souhaite aucun changement ; loin de là : il va jusqu'à indiquer loyalement aux parties belligérantes dans quelle mesure la puissance victorieuse devra se renfermer pour ne pas provoquer notre intervention. »

« La paix a donc les préférences et les vœux de l'Empereur. Disons plus : ses espérances doivent être aussi de ce côté ; car, après avoir hautement déclaré que la France ne s'engagerait dans la guerre qu'en face d'une situation décisive, il est fondé à croire qu'aucune des parties belligérantes ne voudra prendre la responsabilité de l'y provoquer en créant cette situation. — (Paulin Limayrac.) »

La *Presse* commente les manifestes des trois souverains à la tête des peuples belligérants et conclut des prétentions contradictoires qui s'affirment dans ces documents historiques, que la France observe la seule attitude en rapport avec ses véritables intérêts :

« Il y a là, en effet, ajoute M. de la Potterie, de la politique autrichienne, prussienne ou italienne ; il n'y a pas de politique française, pas d'intérêts français directement en jeu. Les solutions que la guerre apportera à ces conflits peuvent, en modifiant l'équilibre général des Etats,

engager notre influence ou la sécurité de notre territoire ; mais les coups de la guerre elle-même ne sauraient ébranler les conditions de notre puissance en Europe, ni causer une atteinte à notre liberté d'action. La guerre entreprise nous eût fait les soldats de la Prusse ou de l'Italie, la neutralité maintenue fait de notre politique la gardienne vigilante des intérêts de la France. »

Le *Journal des Colons*, d'Alger, vient de recevoir un deuxième avertissement dont voici le texte :

« Le général de division, commandant la province d'Alger.

« Vu l'article 32 du décret du 17 février 1852, rendu exécutoire en Algérie par décret du 14 mars 1853 ;

« Vu le décret du 7 juillet 1854 ;

« Vu l'article inséré dans le *Journal des Colons*, numéro du 16 juin 1866, commençant par ces mots : « Il y a un an, à pareille époque... » et finissant par ceux-ci : « mais encore les résultats positifs qu'on en attendait. »

« Attendu que cet article est attentatoire à la dignité du gouvernement et cherche, par des appréciations fausses et des insinuations malveillantes, à exciter la méfiance et la haine envers l'autorité et à jeter l'inquiétude parmi les populations européennes,

ARRÊTÉ :

« Un deuxième avertissement est donné au *Journal des Colons*, en la personne de M. Alexandre Lambert, signataire de l'article et gérant du journal.

« Monsieur le Préfet d'Alger est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Alger, le 17 juin 1866.

« Le général de division commandant la province.

« Signé : DE WIMPFEN.

« Monsieur le Commissaire central demeure chargé de notifier administrativement le présent avertissement à Monsieur Alexandre Lambert, gérant du *Journal des Colons*.

« Alger, le 17 juin.

« Le Préfet : STÉPHANY POIGNANT.

« Pour copie conforme et notification.

« Le Commissaire central d'Alger.

« BRUNET. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 22 juin. — Le *Times* dit que la Reine reviendra à Londres mardi seulement. Les ministres devront par suite ajourner leurs explications à mardi soir. La Reine aurait donné au cabinet la faculté de dissoudre le Parlement. Le *Times* dit que la dissolution du Parlement est possible, mais pas probable. Il croit à la possibilité d'un ministère de coalition sous lord Stranley.

New-York, 9 juin soir. (par le Saint-David.) — Trois mille fédérés sont à Buffalo et dans les environs, attendant d'être ramenés dans leurs foyers. Les bâtiments fédéraux croisent dans le Niagara et les lacs voisins, mais on croit que les fédérés ne renouvelleront pas leur tentative.

Or, 139 1/2. — Change sur Londres, 152 1/2. — Change sur Paris, 3,68. — Bonds, 102 2/8. — Coton, 38.

Londres, 22 juin. — Les avis de Copenhague, du 19, constatent que la lettre de l'Empereur des Français remise, le 15, au Roi de Danemark, n'a aucun caractère politique. Elle ne contient que des félicitations, à l'occasion de la visite du prince héritaire à Paris.

La Haye, 20 juin. — Le Délégué pour le Luxembourg à la Diète a déclaré à l'occasion des résolutions de la Coalition autrichienne, ordonnant l'entrée de Autrichiens et des Bavares en Saxe, que les Pays-Bas ne prendraient part à aucun acte qui impliquerait la reconnaissance de la durée de la Diète.

Madrid, 21 juin. — La *Epoca* dit que, si la loi relative à l'autorisation des pouvoirs extraordinaires est votée par le Sénat, ce sera seulement à 5 ou 6 voix de majorité.

Florence, 21 juin. — *Chambre des députés*. — M. Raëli, rapporteur, appuie le projet relatif à la prolongation des pouvoirs extraordinaires pendant la guerre. — M. Laporta demande la réouverture des

enrôlements dans les provinces méridionales.

Florence, 21 juin, soir. — La *Chambre des députés* a adopté, par 153 voix contre 42, l'ensemble du projet relatif aux pouvoirs extraordinaires, qui a été présenté hier, par M. Scialoja.

Le président a dit que cette séance était probablement la dernière. Il a fait, dans son allocution, les vœux les plus ardents pour le triomphe du Roi, de l'armée, des volontaires et de la Vénétie. — La *Chambre* a répondu à ces paroles par de vives acclamations.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 22 juin 1866.

Les troupes de la Hesse-Electorale sont concentrées à Fulde ; le prince Guillaume de Hanau, fils de l'Electeur de Hesse a été fait prisonnier par les Prussiens ; un engagement aurait eu lieu à Oppeln en Silésie dans lequel les Prussiens auraient eu l'avantage.

Ainsi se résument les nouvelles qui nous sont parvenues pendant la journée du théâtre de la guerre en Allemagne. Ajoutons que d'après un télégramme de Berlin, le roi diffère son départ pour Gerslitz, attendu que des opérations imminentes ne réclament pas encore sa présence au quartier général.

Oppeln est situé sur l'Oder, en avant de Breslau ou le prince royal de Prusse commande l'aile gauche de l'armée prussienne. Le combat livré à Oppeln ne serait donc qu'une affaire d'avant-garde. Mais, nous jetons les yeux sur la carte, on nous guide sur les indications des bulletins militaires d'outre-Rhin, nous ne pouvons que constater la position désavantageuse faite aux forces prussiennes par la jonction à Aschaffenburg du 8^e corps de l'armée fédérale, relié au 7^e corps composé de Bavares, tandis que le gros de l'armée bavaroise occupe Bayreuth, prêt à donner la main à l'armée saxonne.

L'armée hanovrienne que l'on disait coupée par une manœuvre des Prussiens, occupe Göttingue et peut, au besoin, rallier les 40,000 hommes commandés par le prince Alexandre de Hesse. N'a-t-elle pas lieu de s'étonner que les généraux prussiens aient laissé se masser ainsi successivement les contingents des Etats fédéraux au lieu de s'attacher à les détacher partiellement ?

Aujourd'hui ce n'est pas seulement par l'armée autrichienne de Silésie que Berlin se trouve menacé, il l'est aussi par les différents corps des Etats secondaires qui, à peine mobilisés, sont en situation de prendre l'offensive.

Toujours le même mystère en ce qui touche les mouvements de l'armée italienne ; on sait toutefois, que sur la ligne du Pô, les avant-postes autrichiens et les avant-postes italiens sont à si peu de distance que des deux côtés on distingue parfaitement les soldats ennemis.

On assure positivement, et ceci est regardé comme un bon symptôme, que le départ de l'Empereur pour Vichy est fixé à lundi prochain.

Le tableau de M. Robert Fleury, *Le Massacre des Polonais à Varsovie*, a été acheté par le comte de Branicki, au prix de 20,000 francs.

La discussion du projet de loi sur l'instruction primaire viendra lundi ou mardi au Corps législatif. Voici les deux articles qui constituent une double et libérale innovation dans le service primaire :

« Art. 1^{er}. Toute commune de 500 habitants et au-dessus est tenue d'avoir au moins une école publique de filles, si elle n'en est pas dispensée par le conseil départemental, en vertu de l'art. 15 de la loi du 15 mars 1850. »

« Art. 7. Toute commune qui veut user de la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites, peut, en sus de ses ressources propres et des centimes spéciaux autorisés par les maires, affecter à cet entretien le produit d'une imposition extraordinaire qui n'excédera pas quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. »